



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 8 juillet 2014
18 heures 30

JG/VC

N° 001723

Affaires Scolaires -
transports scolaires -
avenant n°2 à la
convention de
délégation de
compétences.

Affiché le :

Le mardi 8 juillet 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 1° juillet 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Par délibération du 23/08/2011 n° 1127 le Conseil Municipal avait adopté, une convention de délégation de compétence pour les transports scolaires de circuits correspondant au service 136 A – MP 14 – MP11.

Cette convention passée avec le Président du Conseil Général avait été conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2011 reconductible chaque année suivante sans que la durée n'excède 5 ans.

Par délibération du 2 juillet 2013 n° 1572 le Conseil municipal avait reconduit cette convention, par avenant n°1 pour une durée de 1 an jusqu'au 31 août 2014.

Le projet d'avenant n° 2 annexé à la présente délibération dans son article 1 propose de reconduire pour une année jusqu'au 31 août 2015, la convention de délégation de compétence sur les circuits sus mentionnés.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

- **Prend acte**, des conditions de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence des transports scolaires concernant les services 136 A – MP 14 – MP 11
- **Approuve** les termes de cet avenant n° 2
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant avec le Président du Conseil Général

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**